

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU LAC-SAINT-JEAN SIÈGE EN SÉANCE ORDINAIRE CE 30 SEPTEMBRE 2020 À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE DOLBEAU-MISTASSINI, À LAQUELLE IL Y A QUORUM LÉGAL, SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ PARADIS.

Sont présents à la rencontre : M. André Paradis, président de la RMR, M. Réal Côté, maire d'Hébertville-Station, M. Luc Simard, préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine, M. Pascal Cloutier, maire de Dolbeau-Mistassini, M. Yanick Baillargeon, préfet de la MRC du Domaine-du-Roy et M. Luc Gibbons, maire de Saint-Félicien.

Assistent également à cette séance : M. Guy Ouellet, directeur général et M. Mathieu Rouleau, directeur général adjoint.

1. MOT DE BIENVENUE

Monsieur André Paradis, président du conseil d'administration, souhaite la bienvenue et ouvre la séance ordinaire à 11 h 30.

Résolution 2020-09-2335

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Monsieur André Paradis fait la lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la réunion du 2 septembre 2020
 - 3.1 Dispense de lecture du procès-verbal de la réunion du 2 septembre 2020
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la réunion du 2 septembre 2020
4. Budget 2021
 - 4.1 Adoption du budget 2021
5. Correspondance
 - 5.1 Services Québec – Lettre d'appui au projet Réemploi⁺
 - 5.2 Ministère (MELCC) – Subvention pour aide financière dans le cadre du projet de compostage
6. Lieu d'enfouissement technique (LET)
 - 6.1 Autorisation – Annulation de l'appel d'offres pour l'entretien hivernal du chemin d'accès du LET d'Hébertville-Station
 - 6.2 Octroi de mandat pour l'entretien hivernal du chemin d'accès du LET d'Hébertville-Station
 - 6.3 Octroi de mandat pour l'entretien hivernal du chemin d'accès du LET de L'Ascension-de-Notre-Seigneur
7. Plans d'opération
 - 7.1 Octroi de mandat pour l'entretien hivernal des cours et stationnements du centre de tri, centre de transfert et de l'écocentre de Roberval
 - 7.2 Octroi de mandat pour l'entretien hivernal des cours et stationnements du centre de transfert et de l'écocentre d'Alma
 - 7.3 Octroi de mandat pour la mise en place d'une fosse septique à l'écocentre de Dolbeau-Mistassini
 - 7.4 Octroi de mandat pour l'agrandissement de la guérite à l'écocentre de Dolbeau-Mistassini
 - 7.5 Octroi de mandat pour la préparation de terrain, plantation de saules pour la plateforme de compostage à Dolbeau-Mistassini

- 7.6 Octroi de mandat pour le transport de déchets entre le centre de transfert de Dolbeau-Mistassini et le lieu d'enfouissement technique (LET) d'Hébertville-Station
- 7.7 Octroi de mandat pour le transport de matières recyclables entre le centre de transfert de Dolbeau-Mistassini et le centre de tri de Roberval
- 8. Ressources humaines
 - 8.1 Approbation de la liste des personnes engagées du 8 juillet au 30 septembre 2020
- 9. Communications, programmes et services
 - 9.1 Octroi de la bourse pour le programme « Jean Pile » 2020
 - 9.2 Acceptation – Budget trimestriel des communications d'octobre à décembre 2020
 - 9.3 Autorisation – Délégation du directeur général au conseil d'administration du projet Réemploi⁺
- 10. Finances
 - 10.1 Approbation de la liste des déboursés du mois d'août 2020
 - 10.2 Approbation de la liste des engagements du mois d'août 2020 du directeur général
 - 10.3 Approbation de la liste des engagements du mois d'août 2020 du directeur général adjoint
 - 10.4 Adoption du règlement – Création d'une réserve financière pour la modernisation du centre de tri de Roberval
- 11. Affaires nouvelles
 - 11.1
- 12. Période de questions pour les citoyens
- 13. Date et lieu de la prochaine assemblée (4 novembre à Dolbeau-Mistassini)
- 14. Levée de la séance ordinaire

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter l'ordre du jour tel que mentionné dans le préambule de la présente résolution.

3. PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 2 SEPTEMBRE 2020

Résolution 2020-09-2336

3.1 DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 2 SEPTEMBRE 2020

Il est proposé par monsieur Réal Côté;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal de l'assemblée du 2 septembre 2020.

Résolution 2020-09-2337

3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 2 SEPTEMBRE 2020

Il est proposé par monsieur Pascal Cloutier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter tel que rédigé le procès-verbal de l'assemblée du 2 septembre 2020.

4. BUDGET 2021

Résolution 2020-09-2338

4.1 ADOPTION DU BUDGET 2021

Le directeur général présente le budget 2021 de la Régie;

Il est proposé par monsieur Luc Simard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

Que la Régie adopte les prévisions budgétaires 2021 qui se chiffrent comme suit :



RMR Régie des matières résiduelles de Lac-Saint-Jean

625, rue Bergeron Ouest
Alma (Québec) G8B 1Y3

Budget 2021 versus 2020

2020-09-16

	Budget 2021	Budget 2020	Écarts 2021-20
Revenus - Enfouissement	9 411 170\$	9 113 476\$	297 694\$
Revenus - Récupération	698 244\$	708 397\$	(10 153)\$
Revenus - Écocentres	229 606\$	268 283\$	(38 677)\$
Revenus - Autres plans d'opération	137 520\$	51 542\$	85 978\$
Compensations et redevances	5 556 074\$	5 414 029\$	142 045\$
Revenus - Autres	1 035 792\$	989 624\$	46 168\$
Revenus de quote-part et ICI	13 367 729\$	12 684 510\$	683 219\$
Total des revenus	30 436 135\$	29 229 861\$	1 206 274\$
Administration	2 061 895\$	2 010 711\$	51 184\$
Information, programme, sensibilisation et éducation	601 044\$	680 044\$	(79 000)\$
Programme de gestion des matières résiduelles (PGMR)	20 500\$	29 150\$	(8 650)\$
Centre de tri	2 487 569\$	2 534 723\$	(47 154)\$
Écocentres	3 247 112\$	2 994 390\$	252 722\$
Centre de traitement, recherche et développement	218 827\$	167 287\$	51 540\$
Traitement des BFS	311 063\$	289 164\$	21 899\$
LET d'Hébertville-Station	9 805 740\$	9 777 320\$	28 420\$
LET de L'Ascension-de-Notre-Seigneur (post-fermeture)	341 716\$	324 216\$	17 500\$
LES de L'Ascension-de-Notre-Seigneur	39 459\$	56 003\$	(16 544)\$
Centre de compostage d'Hébertville-Station	517 429\$	365 168\$	152 261\$
Centre de compostage de Dolbeau-Mistassini	607 565\$	245 192\$	362 373\$
Collecte des déchets, du recyclage et des matières organiques	6 020 529\$	4 937 898\$	1 082 631\$
Collecte des boues de fosses septiques	570 648\$	563 303\$	7 345\$
Transfert et traitement Alma - Recyclage	452 118\$	601 073\$	(148 955)\$
Transfert Dolbeau-Mistassini - Recyclage	239 431\$	237 009\$	2 422\$
Transfert Roberval - Déchets	308 421\$	447 091\$	(138 670)\$
Transfert Dolbeau-Mistassini - Déchets	423 195\$	431 105\$	(7 910)\$
Intérêts sur la dette à long terme	745 641\$	589 363\$	156 278\$
Total des charges	29 019 902\$	27 280 210\$	1 739 692\$
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'excédent avant conciliation à des fins fiscales	(1 416 233)\$	(1 949 651)\$	533 418\$
Total des affectations	1 416 233\$	1 949 651\$	(533 418)\$
Exc. (déficit) de fonc. de l'exercice à des fins fiscales	(0)\$	(0)\$	
Population	108 569	108 955	
Coût par habitant	103.97 \$	97.45 \$	
Porte	53 814	53 850	
Coût par porte (à titre indicatif)	209.76 \$	197.17 \$	12.60 \$

Il est en outre résolu que ce budget dûment adopté par la Régie, tel que le stipule l'article 603 du Code municipal du Québec et de l'article 468.34 de la Loi sur les cités et villes, soit envoyé à nos trois MRC afin qu'elles puissent l'adopter au cours de leurs prochaines assemblées.

5. CORRESPONDANCE

5.1 SERVICES QUÉBEC – LETTRE D'APPUI AU PROJET RÉEMPLOI+

La Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean a reçu, de la part de Services Québec, une lettre de confirmation d'appui pour le projet « Réemploi+ ».

5.2 MINISTÈRE (MELCC) – SUBVENTION POUR AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROJET DE COMPOSTAGE

La Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean a reçu, de la part du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), une réponse favorable à une demande de subvention pour de l'aide financière formulée dans le cadre du projet de compostage.

6. LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET)

Résolution 2020-09-2339

6.1 AUTORISATION – ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES POUR L'ENTRETIEN HIVERNAL DU CHEMIN D'ACCÈS DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET) D'HÉBERTVILLE-STATION

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise afin de procéder à l'entretien hivernal du chemin d'accès du lieu d'enfouissement technique (LET) d'Hébertville-Station;

ATTENDU QUE cinq entreprises spécialisées dans ce domaine ont été invitées à soumissionner;

Entreprise	Provenance	Coût (incluant les taxes)
Transport Fernand Gilbert	Chicoutimi	N'a pas soumissionné
Entreprise PJS	Saint-Bruno	118 999,13 \$
Lachance Asphalte inc.	Alma	125 972,50 \$
Terrassement TMT	Saint-Bruno	N'a pas soumissionné
Claveau & Fils inc.	Jonquière	N'a pas soumissionné

ATTENDU QUE le coût pour l'évaluation des travaux est de 99 246,42 \$ incluant les taxes applicables;

ATTENDU QUE les montants soumissionnés dépassent 105 700,00 \$;

ATTENDU QU'un appel d'offres sur SEAO serait nécessaire;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'annuler cet appel d'offres et d'autoriser la direction générale à ne pas octroyer le mandat.

Résolution 2020-09-2340

6.2 OCTROI DE MANDAT POUR L'ENTRETIEN HIVERNAL DU CHEMIN D'ACCÈS DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET) D'HÉBERTVILLE-STATION

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise afin de procéder à l'entretien hivernal du chemin d'accès du lieu d'enfouissement technique (LET) d'Hébertville-Station;

ATTENDU QUE suite à l'annulation de l'appel d'offres pour cet entretien hivernal, la Régie a négocié de gré à gré avec l'entreprise actuellement en service pour qu'elle prolonge ses opérations pour une durée d'un an;

Entreprise	Provenance	Coût (incluant les taxes)
Entreprise PJS	Saint-Bruno	59 499,00 \$

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Simard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat pour l'entretien hivernal du chemin d'accès du lieu d'enfouissement technique (LET) d'Hébertville-Station à l'Entreprise PJS pour un montant de 59 499,00 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2020.

Résolution 2020-09-2341

6.3 OCTROI DE MANDAT POUR L'ENTRETIEN HIVERNAL DU CHEMIN D'ACCÈS DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET) DE L'ASCENSION-DE-NOTRE-SEIGNEUR

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise afin de procéder à l'entretien hivernal du chemin d'accès du lieu d'enfouissement technique (LET) de l'Ascension-de-Notre-Seigneur;

ATTENDU QU'une seule entreprise spécialisée dans ce domaine a été invitée à soumissionner;

Entreprise	Provenance	Coût (incluant les taxes)
Terrassement Belleau	Sainte-Monique	21 845,25 \$

ATTENDU QUE le mandat est pour une durée d'un an se terminant le 30 avril 2021 ;

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec permet l'octroi de contrat de gré à gré pour les dépenses de moins de 25 000,00 \$ incluant les taxes applicables;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Pascal Cloutier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat pour l'entretien hivernal du chemin d'accès du lieu d'enfouissement technique (LET) de l'Ascension-de-Notre-Seigneur à Terrassement Belleau pour un montant de 21 845,25 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2020.

7. PLANS D'OPÉRATION

Résolution 2020-09-2342

7.1 OCTROI DE MANDAT POUR L'ENTRETIEN HIVERNAL DES COURS ET STATIONNEMENTS DU CENTRE DE TRI, DU CENTRE DE TRANSFERT ET DE L'ÉCOCENTRE DE ROBerval

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise afin de procéder à l'entretien hivernal des cours et stationnements de l'écocentre, du centre de transfert et du centre de tri de Roberval;

ATTENDU QUE quatre entreprises spécialisées dans ce domaine ont été invitées à soumissionner;

Entreprise	Provenance	Coût (incluant les taxes)
Éric Tanguay Excavation	Roberval	16 039,01 \$
Gravier RSL	Roberval	10 577,70 \$
Aménagement Flash	Roberval	10 922,63\$
Excavation Robert J. Meunier	Roberval	N'a pas soumissionné

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Gravier RSL de Roberval;

ATTENDU QUE le mandat est pour une durée d'un an se terminant le 30 avril 2021 ;

ATTENDU QUE le coût pour l'évaluation des travaux est de 11 500,00 \$ incluant les taxes applicables ;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Réal Côté;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat pour l'entretien hivernal des cours et stationnements du centre de tri, du centre de transfert et de l'écocentre de Roberval à Gravier RSL pour un montant de 10 577,70 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2020.

Résolution 2020-09-2343

7.2 OCTROI DE MANDAT POUR L'ENTRETIEN HIVERNAL DES COURS ET STATIONNEMENTS DU CENTRE DE TRANSFERT ET DE L'ÉCOCENTRE D'ALMA

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise afin de procéder à l'entretien hivernal des cours et stationnements du centre de transfert et de l'écocentre d'Alma;

ATTENDU QUE quatre entreprises spécialisées dans ce domaine ont été invitées à soumissionner;

Entreprise	Provenance	Coût (incluant les taxes)
Déneigements Sergémarc	Alma	19 895,27 \$
Lachance Asphalte	Alma	31 043,25 \$
Agriforfait	Alma	N'a pas soumissionné
Nivelac	Saint-Nazaire	N'a pas soumissionné

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Déneigements Sergémarc d'Alma;

ATTENDU QUE le mandat est pour une durée de deux ans se terminant le 30 avril 2022 ;

ATTENDU QUE le coût pour l'évaluation des travaux est de 19 775,00 \$ incluant les taxes applicables ;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat pour l'entretien hivernal des cours et stationnements du centre de transfert et de l'écocentre d'Alma aux Déneigements Sergémarc pour un montant de 19 895,27 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2020 et 2021.

Régie des matières résiduelles
du Lac-Saint-Jean

Résolution 2020-09-2344

7.3 OCTROI DE MANDAT POUR LA MISE EN PLACE D'UNE FOSSE SEPTIQUE À L'ÉCOCENTRE DE DOLBEAU-MISTASSINI

ATTENDU QUE depuis le début de l'opération de l'écocentre de Dolbeau-Mistassini, le tuyau entre le bâtiment et la fosse septique gèle durant l'hiver ce qui rend les toilettes et les robinets non utilisables;

ATTENDU QU'avec l'arrivée de la plateforme de compostage, le bâtiment d'accueil de l'écocentre sera agrandi et une douche y sera installée;

ATTENDU QUE pour assurer que l'installation sanitaire fonctionne toute l'année, nous désirons rapprocher la fosse septique et le champ d'épuration à proximité du bâtiment;

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise afin de procéder à la mise en place d'une nouvelle fosse septique à l'écocentre de Dolbeau-Mistassini;

ATTENDU QUE quelques entreprises spécialisées dans ce domaine ont été invitées à soumissionner et qu'à ce jour, une seule entreprise a soumis un prix, soit Excavation Gaétan Girard de Dolbeau-Mistassini;

Entreprise	Provenance	Coût (incluant les taxes)
Excavation Gaétan Girard	Dolbeau-Mistassini	5 748,75 \$

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Réal Côté;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat pour la mise en place d'une fosse septique à l'écocentre de Dolbeau-Mistassini à Excavation Gaétan Girard pour un montant de 5 748,75 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même les investissements de 2020 et financées par le fonctionnement.

7.4 OCTROI DE MANDAT POUR L'AGRANDISSEMENT DE LA GUÉRITÉ À L'ÉCOCENTRE DE DOLBEAU-MISTASSINI

Ce point est reporté au prochain conseil d'administration.

Résolution 2020-09-2345

7.5 OCTROI DE MANDAT POUR LA PRÉPARATION DE TERRAIN, PLANTATION DE SAULES POUR LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE À DOLBEAU-MISTASSINI

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise afin de procéder au broyage de tous les résidus ligneux laissés au sol suite à la coupe forestière où sera située la future plantation de saules;

ATTENDU QUE contrairement à l'essouchage conventionnel, le broyage permet de conserver la matière organique au sol disponible pour la plantation;

ATTENDU QUE la Régie a fait plusieurs recherches pour ce type d'équipement et qu'un seul permettant d'atteindre plus de 10 pouces de profondeur a été trouvé;

ATTENDU QUE l'entreprise Construction Rock Dufour de Saguenay offre ce service;

ATTENDU QUE le coût estimé pour ces travaux est d'environ 50 000,00 \$ pour une superficie d'environ 4 ha (~430 000 pi²) à broyer;

ATTENDU QUE l'essouchage conventionnel est évalué à environ 85 000,00 \$;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Pascal Cloutier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat pour la préparation de terrain et pour la plantation de saules de la plateforme de compostage à Dolbeau-Mistassini à Construction Rock Dufour pour un montant d'environ 50 000,00 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même la réserve financière pour les matières organiques.

Résolution 2020-09-2346

7.6 OCTROI DE MANDAT POUR LE TRANSPORT DE DÉCHETS ENTRE LE CENTRE DE TRANSFERT DE DOLBEAU-MISTASSINI ET LE LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET) D'HÉBERTVILLE-STATION

ATTENDU QU'afin de mieux comprendre la dynamique des transports suite aux changements majeurs apportés aux circuits de collecte, la Régie désire mandater une entreprise afin de procéder au transport de déchets entre le centre de transfert de Dolbeau-Mistassini et le lieu d'enfouissement technique (LET) d'Hébertville-Station;

ATTENDU QUE le mandat est pour une durée de trois mois se terminant le 1^{er} janvier 2021.

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

Entreprise	Provenance	Coût (incluant les taxes)
Excavation Dolbeau	Dolbeau-Mistassini	97 383,00 \$

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Simard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat pour le transport de déchets entre le centre de transfert de Dolbeau-Mistassini et le lieu d'enfouissement technique (LET) d'Hébertville-Station à Excavation Dolbeau pour un montant de 97 383,00 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2020.

Résolution 2020-09-2347

Régie des matières résiduelles

7.7 OCTROI DE MANDAT POUR LE TRANSPORT DE MATIÈRES RECYCLABLES ENTRE LE CENTRE DE TRANSFERT DE DOLBEAU-MISTASSINI ET LE CENTRE DE TRI DE ROBERVAL

ATTENDU QU'afin de mieux comprendre la dynamique des transports suite aux changements majeurs apportés aux circuits de collecte, la Régie désire mandater une entreprise afin de procéder au transport de matières recyclables entre le centre de transfert de Dolbeau-Mistassini et le centre de tri de Roberval;

ATTENDU QUE le mandat est pour une durée de trois mois se terminant le 1^{er} janvier 2021.

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

Entreprise	Provenance	Coût (incluant les taxes)
Transport Sanitaire Fortin	Saguenay	66 818,87 \$

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat pour le transport de matières recyclables entre le centre de transfert de Dolbeau-Mistassini et le centre de tri de Roberval à Transport Sanitaire Fortin pour un montant de 66 818,87 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2020.

8. RESSOURCES HUMAINES

Résolution 2020-09-2348

8.1 APPROBATION DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES DU 8 JUILLET AU 30 SEPTEMBRE 2020

ATTENDU QUE les opérations courantes nécessitent l'embauche de personnel;

Titre du poste : Secrétaire de direction - Remplacement

Lieu de travail : Bureau administratif

Statut : Temporaire, temps partiel (temps plein lors du remplacement)

Date d'embauche : 2020-08-25

Durée : Indéterminée

Salaire : 24,99 \$/h

Candidate retenue : Mme Marlène Hudon

Titre du poste : Responsable – Centre de compostage

Lieu de travail : Centre de compostage de Dolbeau-Mistassini

Statut : Permanent, temps plein 40 h/sem.

Date d'embauche : 2020-09-10

Durée : Indéterminée

Salaire : 28,34 \$/h

Candidat retenu : M. Daniel Gagnon

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Simard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'approuver la liste des personnes engagées du 8 juillet au 30 septembre 2020.

9. COMMUNICATIONS, PROGRAMMES ET SERVICES

Résolution 2020-09-2349

9.1 OCTROI DE LA BOURSE POUR LE PROGRAMME « JEAN PILE »

ATTENDU QUE la Régie souhaite détourner de l'enfouissement les piles domestiques;

ATTENDU QUE le projet *Jean Pile* est maintenant rendu à sa onzième année consécutive dans les écoles primaires et secondaires du Lac-Saint-Jean;

ATTENDU QU'il permet à la fois de récupérer les piles usées recueillies dans les écoles et de sensibiliser les élèves du secteur primaire et secondaire aux impacts de celles-ci sur l'environnement;

ATTENDU QUE la Régie désire encourager les efforts de récupération et octroie 1,00 \$ par kilogramme amassé;

ATTENDU QUE la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean a amassé 8 443 kg de piles, la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets a amassé 2 412 kg de piles et l'école Amishk de Mashteuiatsh a amassé 302 kg pour un total de 11 157 kg de piles amassées;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Réal Côté;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'autoriser l'émission de chèques pour le programme *Jean Pile* pour un montant total de 11 157,00 \$ réparti entre les deux commissions scolaires. Ces sommes étant prises à même le budget de fonctionnement de 2020.

Résolution 2020-09-2350

9.2 ACCEPTATION – BUDGET TRIMESTRIEL DES COMMUNICATIONS D'OCTOBRE À DÉCEMBRE 2020

ATTENDU QUE le budget trimestriel des communications pour le mois d'octobre à décembre 2020 doit être préalablement autorisé;

ATTENDU QUE le comité des communications présente une liste de dépenses pour l'administration au montant de 11 100,00 \$;

ATTENDU QUE le comité des communications présente une liste de dépenses pour les opérations au montant de 46 800,00 \$;

ATTENDU QUE le comité des communications présente une liste de dépenses pour la sensibilisation et l'éducation au montant de 52 957,00 \$;

ATTENDU QUE les dépenses du comité des communications représentent une liste totalisant un montant final de 110 857,00 \$;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'accepter le budget trimestriel des communications pour le mois d'octobre à décembre 2020 pour un montant total prévisionnel de 110 857,00 \$

Résolution 2020-09-2351

9.3 AUTORISATION – DÉLÉGATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PROJET RÉEMPLOI+

PRÉAMBULE

En 2008, les élus des trois MRC du Lac-Saint-Jean ont créé la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) dont son rôle est de gérer et d'opérer tous les sites où sont acheminées les matières résiduelles ainsi que la collecte de celles-ci, ce qui en fait l'une des seules régies à posséder l'ensemble des infrastructures et du gisement des matières résiduelles au Québec. Ce modèle crée ainsi des conditions favorables au développement de projets de valorisation des matières et fait de cette organisation un joueur clé dans l'économie jeannoise.

La RMR compte sur une équipe de 85 employés et a un volume d'affaires annuel de plus de 30 M\$.

Le Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 vise à élaborer et à mettre en œuvre des moyens concrets pour n'éliminer que les matières pour lesquelles il n'existe pas de moyen de les valoriser. Selon la RMR, son réseau de huit écocentres, avec ses 168 000 visites et ses 27 000 visites en 2019, demeure un terrain plus que fertile pour développer des projets de réemploi.

Depuis plusieurs mois, la RMR, le Groupe Coderr, le Juvénat de Desbiens, les Carrefours jeunesse-emploi du Lac-Saint-Jean-Est et des Bleuets ainsi que les Commissions scolaires de Lac-Saint-Jean et du Pays-des-Bleuets travaillent au design d'un projet collaboratif d'envergure visant à mettre en place un écosystème innovant autour du réemploi des matières afin d'en détourner de l'enfouissement 5 000 tonnes par année. Pour l'atteinte de cet objectif, la création d'un OBNL est le véhicule retenu par les organisations. Nommée RÉEMPLOI⁺, cette nouvelle entité serait créée en octobre 2020 et la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean aurait un rôle à titre d'observateur sur le conseil d'administration.

Voici les principales actions visées par le projet Réemploi⁺:

- Implanter **trois Quincailleries du réemploi** au Lac-Saint-Jean, soit une par MRC, ainsi qu'une boutique en ligne;
- Du réseau d'écocentres de la RMR, créer « **la Source du réemploi** » et en extraire de la valeur pour alimenter le marché du réemploi;
- Développer des **Ateliers du réemploi au Juvénat de Desbiens**, pour les objets qui, avec « un peu d'amour », ont un potentiel d'augmenter leur valeur de vente;
- Intégrer dans l'ensemble du projet des activités de **Valorisation des personnes** par des stratégies de recrutement, de formation et d'intégration en emploi de clientèle sous représentée.
- Créer des **opportunités sur le marché** du travail régional et au chapitre de l'entrepreneuriat.

La mission de RÉEMPLOI⁺ est la valorisation des personnes et le réemploi des matières. RÉEMPLOI⁺ est un projet s'inscrivant dans un modèle économique qui crée de la richesse autrement, qui réfléchit le développement en mettant l'être humain au cœur de son approche. RÉEMPLOI⁺ est un projet de développement régional mobilisant, innovant, créateur d'emplois et qui prend en compte la dimension environnementale ainsi que le potentiel social de son écosystème.

Le préambule faisant partie intégrante de la résolution.

ATTENDU QUE le projet RÉEMPLOI⁺ est une solution novatrice et collaborative faisant partie des objectifs de notre PGMR 2016-2020;

ATTENDU QUE la Régie ne pourrait, à elle seule, atteindre les objectifs ambitieux que proposent les visées du projet, soit entre autres, de réemployer 5 000 tonnes de matières en provenance de notre réseau d'écocentres;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'autoriser le directeur général, monsieur Guy Ouellet, à siéger à titre de membre observateur au nom de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean au conseil d'administration de RÉEMPLOI⁺.

10. FINANCES

Résolution 2020-09-2352

10.1 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS DU MOIS D'AOÛT 2020

SOMMAIRE DES DÉBOURSÉS ET DES DÉPENSES APPROUVÉES DE LA RMR DU LAC-SAINT-JEAN				
1er au 31 août 2020				
Sommaire des déboursés				
NOM	DESCRIPTION SOMMAIRE DES DÉPENSES	DATE	MONTANT	PAGE
LISTE DES CHÈQUES D'AOÛT	Chèques et paiements # 18 498 à 18 712		351 834,66 \$	p 1 à 7
LISTE DES PAIEMENTS DIRECTS D'AOÛT			1 326 227,97 \$	p 8 à 34
LISTE DES PAIEMENTS DIRECTS ANNULÉS EN AOÛT	Hydro Québec		(5 436,47 \$)	p 35
LISTE DES RETRAITS D'AOÛT	SSQ et Hydro Québec d'août		26 743,08 \$	p 36
LISTE DES CHÈQUES ANNULÉS EN AOÛT	Chèque 16 330		(772,46 \$)	p 37
Visa Desjardins	Frais de juillet	2020-08-28	1 946,51 \$	p 38
SSQ Société assurance vie inc.	Assurances collectives d'août	2020-08-17	15 290,77 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre et centre de transfert d'Alma	2020-08-03	810,29 \$	
Hydro Québec	Électricité LET HS - Usine	2020-08-04	5 960,02 \$	
Hydro Québec	Électricité LET HS - Garage	2020-08-06	710,79 \$	
Hydro Québec	Électricité unité de traitement des BFS	2020-08-10	631,34 \$	
Hydro Québec	Électricité LET HS - Torchère	2020-08-10	5 436,47 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre de Saint-Félicien	2020-08-14	80,99 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre et centre de tri de Roberval	2020-08-27	3 341,95 \$	
Hydro Québec	Électricité LET HS - Ascension-de-Notre-Seigneur	2020-08-28	2 385,68 \$	
Hydro Québec		2020-08-29		
Hydro Québec				
SALAIRES PAYÉS LE 6 AOÛT	Salaires période se terminant le 1er août et élus de juillet		62 923,82 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 13 AOÛT	Salaires période se terminant le 8 août		57 622,48 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 20 AOÛT	Salaires période se terminant le 15 août		56 138,44 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 27 AOÛT	Salaires période se terminant le 22 août		58 003,14 \$	
RREMIQ PAYÉS LE 17 AOÛT	Remise de juillet		44 309,58 \$	
FTQ PAYÉS LE 11 AOÛT	Remise de juillet		2 009,60 \$	
CSN PAYÉS LE 11 AOÛT	Remise de juillet		200,00 \$	
REMISE GOUVERNEMENTALE-DAS PAYÉES LE 3 AOÛT	Période du 16 au 31 juillet		102 740,46 \$	
REMISE GOUVERNEMENTALE-DAS PAYÉES LE 18 AOÛT	Période du 1er au 15 août		65 673,57 \$	
REMISE GOUVERNEMENTALE-DAS PAYÉES LE 31 AOÛT	Période du 16 au 31 août		63 032,26 \$	
			2 247 844,94 \$	
Sommaire des dépenses approuvées				
	Dépenses approuvées par le directeur général		57 982,78 \$	p 39
	Dépenses approuvées par le directeur général adjoint		121 785,21 \$	p 40 à 44
	Dépenses approuvées par résolution		18 747,33 \$	p 45

Il est proposé par monsieur Luc Simard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des déboursés du mois d'août 2020 de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, chèques et autres frais, pour un montant de 2 247 844,94 \$;

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui font partie intégrante du procès-verbal.

Guy Ouellet, directeur général

Résolution 2020-09-2353

10.2 APPROBATION DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS DU MOIS D'AOÛT 2020 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

ATTENDU QUE l'engagement des dépenses doit être préalablement autorisé;

ATTENDU QUE le directeur général présente une liste d'engagements de 57 982,78 \$ pour le mois d'août 2020;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Pascal Cloutier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des engagements du mois d'août 2020 du directeur général.

Résolution 2020-09-2354

10.3 APPROBATION DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS DU MOIS D'AOÛT 2020 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

ATTENDU QUE l'engagement des dépenses doit être préalablement autorisé;

ATTENDU QUE le directeur général adjoint présente une liste d'engagements pour le mois d'août 2020 de 121 785,21 \$;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Réal Côté;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des engagements du mois d'août 2020 du directeur général adjoint.

Résolution 2020-09-2355

10.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT – CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LA MODERNISATION DU CENTRE DE TRI DE ROBERVAL

Règlement no 036-2020

RÈGLEMENT POUR LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LA MODERNISATION DU CENTRE DE TRI DE ROBERVAL

ATTENDU QU'il est de l'intention de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, de créer, au profit de l'ensemble de son territoire, une réserve financière d'un montant maximal projeté de six (6) millions de dollars;

ATTENDU QUE l'objectif de cette réserve est de financer la modernisation du centre de tri que la Régie souhaite mettre en place;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Luc Gibbons et résolu que le règlement suivant soit adopté :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le conseil décrète la création d'une réserve financière pour le financement des dépenses occasionnées pour la modernisation du centre de tri qui seront faites par la Régie.

ARTICLE 3

Le montant projeté de cette réserve est de six (6) millions de dollars.

ARTICLE 4

La réserve est constituée des sommes qui y sont affectées comme suit :

- a) De toute autre somme provenant du surplus accumulé du fonds général de la Régie qui pourra, de temps à autre, être affectée à cette fin par le conseil.

ARTICLE 5

La réserve financière est créée au profit de l'ensemble du territoire de la Régie et est constituée des sommes qui y sont affectées conformément au paragraphe précédent ainsi que des intérêts qu'elles produisent.

ARTICLE 6

L'existence de la réserve prendra fin lorsque la modernisation du centre de tri de la Régie aura été effectuée, soit au plus tard le 31 décembre 2027.

ARTICLE 7

À la fin de l'existence de la réserve, l'excédent des revenus sur les dépenses, le cas échéant, est attribué au surplus non affecté de la Régie.

ARTICLE 8

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter le règlement numéro 036-2020 intitulé « **Règlement pour la création d'une réserve financière pour la modernisation du centre de tri de Roberval** ».

André Paradis
Président de la Régie

Guy Ouellet
Directeur général

AVIS DE MOTION : 2 septembre 2020

ADOPTION : 30 septembre 2020

11. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES CITOYENS

Aucune question de la part des citoyens.

13. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE (LE 4 NOVEMBRE 2020 À L'HÔTEL DE VILLE DE DOLBEAU-MISTASSINI)

L'assemblée ordinaire est prévue pour le 4 novembre prochain à 15 h 30 à l'hôtel de ville de Dolbeau-Mistassini.

Résolution 2020-09-2356

14. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sur proposition de monsieur Yanick Baillargeon, la séance est levée à 11 h 41.

André Paradis, président

Guy Ouellet, directeur général